

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 14

***chargée de l'examen du postulat de Panchard Ilias et crts « Un rabais sur les abonnements Mobilis TL pour les bénéficiaires de l'assurance invalidité »,***

---

Présidence :	M. Yusuf KULMIYE (soc.)
Membres présents :	M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (soc.) ; Mme Virginie ZURCHER (soc.) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; Mme Klesta KRASNIQI (remp. M. Lugrin (PLR)) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.).
Membres excusés :	Mme Olivia FAHMY (Les Verts) ; Mme Nawel KHEMISSA (EàG) ; M. Günter HANISCH (UDC).
Invité-e-s :	Mme Christelle JOLY, secrétaire générale SCS Mme Marie-Noëlle DOMON-AUBORT, adjointe administrative.
Notes de séances :	M. Assadour MATTHEY

---

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions  
Date : 29.09.2025 - Début et fin de la séance : 18h00 – 18h23

---

Le postulat part d'un constat fait par l'initiant sur la page des subventions publiques du site internet de la Ville de Lausanne. Il y a relevé une inégalité d'accès aux rabais pour les transports publics entre les bénéficiaires de l'assurance invalidité (AI) avec ou sans prestations complémentaires (PC). La démarche vise à attirer l'attention de la Municipalité sur cette distinction, et à questionner sa pertinence sociale.

Une discussion s'est engagée entre les commissaires. Certains commissaires, se sont montrés sceptiques face à l'extension de ce soutien, redoutant des effets "arrosoirs" non ciblés et rappelant les contraintes financières de la Ville. D'autres commissaires ont insisté sur le fait que de nombreuses personnes à l'AI sans PC sont dans des situations précaires similaires, voire plus lourdes que celles touchant l'AVS, et que ce ciblage actuel peut être injuste.

Un commissaire a rappelé son souhait d'un élargissement des subventions, tout en reconnaissant la nécessité d'un cadrage précis. Il a été mentionné que la Municipalité allait prochainement répondre à plusieurs objets similaires par un rapport-préavis, ce qui pourrait offrir une vision d'ensemble et permettre un ajustement pertinent de la politique actuelle.

Du côté de l'administration, les représentantes ont confirmé que l'information sur les droits à subvention est transmise par courrier ciblé, notamment via les institutions

# Conseil communal de Lausanne

---

cantonales. Elles ont précisé que seules les personnes à l'AI avec prestations complémentaires peuvent bénéficier du rabais, indépendamment du taux AI. Le nombre de personnes potentiellement concernées à Lausanne n'est pas connu, mais on estime qu'environ un tiers des rentiers AI du canton de Vaud reçoivent des PC.

Une commissaire a aussi soulevé que les personnes à l'AI ne disposent pas d'un accompagnement social personnalisé, ce qui nuit à l'accès à l'information et aux prestations. Le recours aux associations comme Pro Infirmis pourrait être renforcé pour pallier ce manque.

---

**Conclusion(s) de la commission** : Vote concl. : 6 oui      1 non    3 abstentions

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La séance est levée à 18 h 23.

---

Lausanne, le 27.11.2025

Le rapporteur/la rapportrice :  
Yusuf Kulmiye